

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 6 juillet 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 25 / 2022

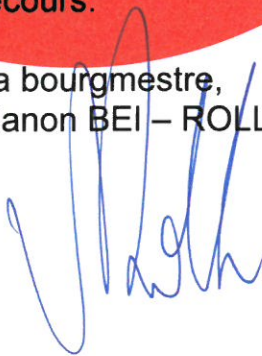
Objet de l'autorisation : Construction d'un garage en bois longeant le côté gauche de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Sandro Galafate
23, rue Laangert
L-4971 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 23, rue Laangert
L-4971 Bettange-sur-Mess
Num. cad. 204 / 1815
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.

La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER



Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.